

DELIBERATION N° 81/96 : ENTRETIEN CHAUFFERIE LOGEMENT DE FONCTION DE L'ECOLE
MATERNELLE RUE DE SECOURS - AVENANT N° 5

Monsieur RAVERDEL, Adjoint au Maire chargé des travaux, informe l'Assemblée qu'il y aurait lieu de modifier le contrat d'entretien relatif à l'exploitation de chauffage des bâtiments communaux passé avec la Compagnie Générale de Chauffe en date du 29 Novembre 1978.

L'avenant N° 5 ayant trait à cette modification aurait pour objet :

- de procéder au retrait de redevance "P.1" du logement de fonction de l'école maternelle rue de Secours dont le montant s'élevait 3 467, 39 F H.T.
- d'incorporer au contrat initial l'exploitation de la nouvelle chaudière murale individuelle équipant ledit logement, dont la redevance est arrêtée à la somme de 201, 01 F H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer un avenant N° 5 avec la Compagnie Générale de Chauffe, au contrat d'exploitation de chauffage, concernant la conduite, l'entretien et la garantie totale des installations de chauffage des bâtiments communaux.
- le présent avenant prendra effet à compter du 1er Novembre 1980 en ce qui concerne la suppression du poste P.1, et à compter du 1er Novembre 1981 en ce qui concerne la prestation P.3 (exploitation de la nouvelle chaudière),
- le présent avenant N° 5 aura pour effet de réduire le montant du marché initial de la somme de 3 266,38 F H.T., soit 3 841, 26 F TTC.